



**309<sup>e</sup> RÉUNION (RÉGULIÈRE)**

**LE 2 NOVEMBRE 2024**

**ÉCOLE SECONDAIRE DE PAR-EN-BAS, TUSKET**

---

**PRÉSENCES**

MEMBRES ÉLUS :	Racette, Diane - présidente	Rive-Sud
	Hinton, Jessica - vice-présidente	Truro
	Arsenault, Jeff	Halifax
	Babin, Denise	Argyle
	Burke-Saulnier, Andrea	Clare
	Charland, Clermont	Sydney
	Clément-Fraser, Francine	Antigonish
	Comeau, Michel	Clare
	deViller, Clyde	Argyle
	Haché, Philippe	Inverness
	Howlett, Katherine	Halifax
	Lavigne, Hélène	Annapolis
	Samson, Blair	Richmond

ABSENCE MOTIVÉE : Néant.

PERSONNEL :	Collette, Michel	directeur général
	Goud, Audrey-Maude	secrétaire corporative
	Saulnier, Janine	trésorière

**Samedi 2 novembre 2024**

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL**

À 9 h 00, le directeur général ouvre la réunion régulière du Conseil. Audrey-Maude Goud agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**2. RECONNAISSANCE CULTURELLEMENT RESPECTUEUSE DU TERRITOIRE MI'KMAW**

Le directeur général fait la lecture de la déclaration de reconnaissance culturellement respectueuse du territoire Mi'kmaw.

### 3. ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL 2024-2028

Le Conseil – dont le mandat s'échelonne de 2024 à 2028 – accueille quatre nouveaux membres : Andrea Burke-Saulnier et Michel Comeau représentant la région de Clare; Francine Clément-Fraser représentant la région d'Antigonish; et Clermont Charland représentant la région de Sydney.

À partir de 9 h 05, l'honorable Juge Timothy D. Landry, juge de la Cour provinciale de la Nouvelle-Écosse, procède à l'assermentation individuelle des 13 membres du Conseil 2024-2028. (Annexe I)

Le serment, qui découle directement des règlements ministériels de la *loi sur le Conseil scolaire acadien provincial*, prévoit, entre autres, l'engagement des membres à ce qu'aucune disposition légale ne s'oppose à l'exercice de leurs fonctions au sein du CSAP; à remplir leurs fonctions avec sincérité, loyauté, impartialité et du mieux de leurs capacités; et à respecter le code d'éthique et le règlement intérieur du CSAP dans toutes leurs activités.

Les membres du Conseil 2024-2028 étant dûment assermentés et siégeant désormais officiellement sur le Conseil, le directeur général constate le quorum.

### 4. ÉLECTIONS AUX POSTES D'OFFICIERS (PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE)

#### 4.1. DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS

Le directeur général explique les lignes directrices qui régissent les élections à la présidence et à la vice-présidence. (Annexe II)

#### 4.2. NOMINATION DES SCRUTATEURS ET SCRUTATRICES

##### **Résolution 309-01**

Philippe Haché, appuyé par Clermont Charland, propose de nommer Aurée-Maude Goud et Janine Saulnier à titre de scrutatrices pour les élections 2024 des officiers du Conseil.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### 4.3. ÉLECTIONS À LA PRÉSIDENTE

##### 4.3.1. Mises en candidature

Les personnes mises en candidature par bulletins secrets sont : Jeff Arsenault, Michel Comeau, Clyde deViller, Jessica Hinton, et Diane Racette.

Michel Comeau, Clyde deViller, et Jessica Hinton ne se portent pas candidats.

Jeff Arsenault et Diane Racette acceptent d'être candidats au poste de présidence.

#### 4.3.2. Présentation

Jeff Arsenault, suivi par Diane Racette font chacun un exposé de trois minutes sur les raisons qui les motivent à accepter leur candidature.

#### 4.3.3. Vote

Le vote par scrutin secret se déroule. Suite au dépouillement, Diane Racette, ayant reçue la majorité des votes, est élue au poste de présidence du Conseil scolaire acadien provincial pour un mandat d'une année.

La présidente assume la présidence de la réunion.

### 4.4. ÉLECTIONS À LA VICE-PRÉSIDENTE

#### 4.4.1. Mises en candidature

Les personnes mises en candidature par bulletins secrets sont : Clermont Charland, Clyde deViller, Philippe Haché, et Jessica Hinton  
Philippe Haché ne se porte pas candidat.

Clermont Charland, Clyde deViller, et Jessica Hinton acceptent d'être candidats au poste de vice-présidence.

#### 4.4.2. Présentation

Les trois candidats s'adressent tour à tour au Conseil et expliquent les raisons qui les motivent à accepter leur candidature.

#### 4.4.3. Vote

Le vote par scrutin secret se déroule. Suite au dépouillement, aucun des candidats n'a recueilli la majorité des votes. Conformément aux procédures d'élections, Clermont Charland, ayant recueilli le moins de votes, est éliminé de l'élection et les membres du Conseil passent à un second tour du scrutin.

Le deuxième tour de vote par scrutin secret se déroule. Suite au dépouillement, Jessica Hinton, ayant reçue la majorité des votes, est élue au poste de vice-présidence du Conseil scolaire acadien provincial pour un mandat d'une année.

La présidente remercie les membres pour leur confiance et remercie Clyde deViller d'avoir siégé à la vice-présidence durant la dernière année.

#### 4.5. DESTRUCTION DES DOCUMENTS DE MISES EN CANDIDATURE ET DE VOTE

##### **Résolution 309-02**

Hélène Lavigne, appuyée par Blair Samson, propose de détruire les bulletins de mises en candidature et de votes de l'élection 2024 des officiers (présidence et vice-présidence) du Conseil.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Blair Samson, appuyé par Katherine Howlett, propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

#### 6. OUTILS TECHNOLOGIQUES DU CSAP 2024-2028

M. Marc Deveau se joint à la réunion.

M. Marc Deveau, directeur du secteur de l'apprentissage et des services inclusifs, accompagné de MM Steve Forbes et Travis Goodwin, techniciens en informatique, font une présentation et remettent les outils technologiques aux membres du Conseil 2024-2028.

#### 7. PRÉSENTATION – PLAN POUR LA RÉUSSITE EN LITTÉRATIE

M. Marc Deveau présente le Plan pour la réussite en littératie. Le plan, qui est ancré dans la recherche, le document *Innover ensemble – une vision vers 2030*, et le *Plan stratégique du CSAP*, cherche à faire cheminer davantage le rendement des élèves du CSAP dans le domaine de la littératie et propose cinq grandes stratégies pour y arriver.

#### 8. PRÉSENTATION – RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PROVINCIALES (3<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> années)

Étant encore sous un embargo du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, les résultats des évaluations provinciales 2024 en 3<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, et 10<sup>e</sup> années sont présentés à huis clos par M. Marc Deveau.

*Andrea Burke-Saulnier, appuyée par Philippe Haché, propose que le Conseil se réunisse à huis clos. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

Andrea Burke-Saulnier n'est pas présente lors du vote de la prochaine motion; celle-ci fut alors adoptée à la majorité des voix, conformément au Règlement intérieur, article 6.33 (b).

*Denise Babin, appuyée par Michel Comeau, propose de mettre fin au huis clos et de retourner en assemblée régulière. ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.*

M. Marc Deveau quitte la réunion.

## 9. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

### 9.1. Réunion 308 (régulière), École NDA

*Hélène Lavigne, appuyée par Philippe Haché, propose d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 21 septembre 2024. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## 10. RÉOLUTIONS EN BLOC

La présidente demande de retirer le point 10.2 *Correspondance* pour discuter des trois lettres en lien aux infrastructures. Ce point est retiré du bloc et sera traité au point 12.1 *Rapport de la présidence*.

### 10.1. SUIVI AUX RÉOLUTIONS 308

### 10.2. CORRESPONDANCE *(retiré du bloc)*

### 10.3. INSCRIPTIONS OFFICIELLES 2024-2025

#### **Résolution 309-03**

Jeff Arsenault, appuyé par Katherine Howlett, propose que le Conseil approuve les résolutions en bloc dans les formes présentées, y compris la réception de l'information fournie dans les rapports et les autres documents inscrits dans les résolutions en bloc.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 11. AFFAIRES DU CONSEIL

### 11.1. COMPOSITION PROPOSÉE DES COMITÉS 2024-2025 DU CONSEIL

#### **Résolution 309-04**

Michel Comeau, appuyé par Katherine Howlett, propose que le Conseil adopte la composition des comités 2024-2025 du Conseil, telle que présentée. (Annexe III)

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### 11.2. REPRÉSENTANTS 2024-2025 DU CONSEIL AUX DIFFÉRENTS ORGANISMES

#### 11.2.1. C.A. Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) et substitut

### **Résolution 309-05**

Hélène Lavigne, appuyée par Denise Babin, propose de nommer Diane Racette à titre de représentante 2024-2025 du Conseil et Philippe Haché à titre de substitut 2024-2025 du Conseil au sein du Conseil d'administration de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

11.2.2. Conseil des gouverneurs Université Sainte-Anne

### **Résolution 309-06**

Hélène Lavigne, appuyée par Andrea Burke-Saulnier, propose de nommer Blair Samson à titre de représentant 2024-2025 du Conseil au sein du Conseil des gouverneurs de l'Université Sainte-Anne.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

11.2.3. Comité directeur Réseau Immigration francophone de la Nouvelle-Écosse (RIFNÉ)

### **Résolution 309-07**

Hélène Lavigne, appuyée par Blair Samson, propose de nommer Michel Comeau à titre de représentant 2024-2025 du Conseil au sein du Comité directeur du Réseau Immigration francophone de la Nouvelle-Écosse (RIFNÉ). **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 11.3. CHOIX DU NOM DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SUR LA PÉNINSULE

La communauté était conviée à soumettre des suggestions de noms pour le nouveau centre communautaire sur la péninsule d'Halifax. Des 64 soumissions reçues, le comité d'évaluation a présenté cinq noms au Conseil, conformément à la politique 242 du CSAP.

Jeff Arsenault s'abstient de voter. La prochaine motion fut alors adoptée à la majorité des voix, conformément au Règlement intérieur, article 6.33 (b).

**Résolution 309-08**

Francine Clément-Fraser, appuyée par Hélène Lavigne, propose d'adopter le nom « le Phare » pour le centre communautaire sur la péninsule d'Halifax.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.**

11.4. EMBAUCHES PRÉCOCES 2025-2026

Le Conseil évolue dans un contexte de croissance continue qui a un impact important sur les besoins en personnel enseignant.

Afin de favoriser le recrutement d'un personnel de qualité, le Conseil accepte la recommandation de l'administration de procéder à un maximum de 35 embauches précoces de personnel enseignant pour l'année scolaire 2025-26.

La trésorière confirme que le montant maximum de 35 embauches précoces ne compromet pas le processus budgétaire du Conseil.

Francine Clément-Fraser n'est pas présente lors du vote de la prochaine motion; celle-ci fut alors adoptée à la majorité des voix, conformément au Règlement intérieur, article 6.33 (b).

**Résolution 309-09**

Blair Samson, appuyé par Michel Comeau, propose que le Conseil accepte la recommandation de l'Administration de procéder à un maximum de 35 embauches précoces de personnel enseignant pour l'année scolaire 2025-2026.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.**

12. RAPPORTS D'ACTIVITÉS

12.1. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente explique qu'il serait d'intérêt que le Conseil mette sur pied un comité ad-hoc pour examiner le rapport synthèse de la firme Emond Harnden découlant de la session de travail du Conseil du 7 avril 2024 ainsi que de revoir le travail que le Conseil a fait concernant la restructuration des comités du Conseil pour en faire des recommandations au Conseil.

Francine Clément-Fraser n'est pas présente lors du vote de la prochaine motion; celle-ci fut alors adoptée à la majorité des voix, conformément au Règlement intérieur, article 6.33 (b).

### **Résolution 309-10**

Diane Racette, appuyée par Blair Samson, propose que le Conseil mette sur pied un comité ad-hoc ayant comme mandat d'examiner le rapport synthèse de la firme Emond Harnden découlant de la session de travail du Conseil du 7 avril 2024 ainsi que de revoir le travail que le Conseil a fait concernant la restructuration des comités du Conseil pour en faire des recommandations au Conseil.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.**

### **Résolution 309-11**

Denise Babin, appuyée par Katherine Howlett, propose que le comité ad-hoc soit composé des membres suivants : Clermont Charland, Philippe Haché, Jeff Arsénault, Jessica Hinton, et Andrea Burke-Saulnier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

La présidente soulève quelques points clés de la lettre envoyée par la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du 10 octobre 2024, ainsi que des deux lettres envoyées en réponse à cette lettre les 18 et 22 octobre 2024 par la présidente.

#### 12.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général souligne quelques points de son rapport. Les membres posent des questions de clarification.

#### 12.3. RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

Le rapport est déposé.

### 13. AVIS DE MOTIONS

Blair Samson présente sa motion portant sur la gestion par le CSAP de son transport scolaire partout dans la province.

Le directeur général propose qu'avant que le Conseil se penche sur la question, que l'administration produise un rapport d'ici la fin de l'année scolaire 2024-2025 qui démontrerait les détails pertinents pour le Conseil.

Blair Samson est d'accord de procéder ainsi et dépose sa motion sur table.



#### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES

Les membres font des commentaires et posent des questions qui portent sur les sujets suivants :

- Les conflits d'intérêts;
- La ligne entre les membres du Conseil et les employés du CSAP;
- L'ordre des travaux des réunions du Conseil;
- Le financement fédéral;
- Les élections scolaires 2024;
- Les projets d'infrastructure en cours.

#### 15. COMITÉ À HUIS CLOS

*Hélène Lavigne, appuyée par Francine Clément-Fraser, propose que le Conseil se réunisse à huis clos. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

#### 16. FIN DU COMITÉ À HUIS CLOS

*Blair Samson, appuyé par Jeff Arsenault, propose de mettre fin au huis clos et de retourner en assemblée régulière. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

#### 17. RAPPORT DU COMITÉ À HUIS CLOS

La vice-présidente indique que le Conseil a reçu de l'information sur les cas confidentiels 2024-08, 2023-04, 2024-10, et 2024-11.

Le cas confidentiel 2024-11 nécessite une motion.

##### **Résolution 309-12**

Jeff Arsenault, appuyé par Michel Comeau, propose que le Conseil accepte la recommandation du comité à huis clos dans le cas confidentiel 2024-11.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### 18. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion régulière est prévue le 7 décembre 2024 au Bureau de Dartmouth.

## 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

*À 17 h 00, les points à l'ordre du jour ayant été traités, Francine Clément-Fraser propose de lever la séance.*

---

Diane Racette, présidente

---

Audrée-Maude Goud, secrétaire corporative



## SERMENT D'OFFICE

**Moi, [nom du membre] , je jure :**

- qu'aucun texte de loi ne s'oppose à ce que je sois membre du Conseil scolaire acadien provincial et que, si je devais devenir disqualifié pendant mon mandat, j'en aviserais immédiatement le secrétaire du Conseil scolaire acadien provincial;
- que je remplirai mes fonctions de membre du Conseil scolaire acadien provincial de façon sincère, loyale et impartiale et du mieux de mes capacités;
- que je n'ai reçu et que je ne recevrai aucun paiement et aucune récompense ou promesse de paiement ou de récompense en échange d'une marque de partialité ou de tout autre comportement injustifié dans l'exercice de mes fonctions de membre du Conseil scolaire acadien provincial;
- que je révélerai tout intérêt financier direct ou indirect que je pourrais avoir, conformément aux exigences et aux dispositions de la loi sur les conflits d'intérêt dans les municipalités (*Municipal Conflict of Interest Act*);
- que je respecterai et que j'observerai les dispositions du code d'éthique et du règlement intérieur adoptés par le Conseil scolaire acadien provincial.

Signé et assermenté à Tusket en Nouvelle-Écosse le deuxième jour de novembre deux-mille-vingt-quatre, devant l'honorable Timothy D. Landry.

---

[nom du membre], membre du Conseil  
scolaire acadien provincial

---

Honorable juge **Timothy D. Landry**

## PROCÉDURE D'ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE & VICE-PRÉSIDENTE

1. Conformément au paragraphe 33 (2) de la *Loi sur le CSAP*, la direction générale préside la première réunion du Conseil jusqu'à ce que la présidence du Conseil ait été élue.
2. Conformément au paragraphe 34 (1) de la *Loi sur le CSAP*, et au point 3.01 du règlement intérieur du CSAP, la durée du mandat de la présidence et de la vice-présidence est d'un an et celui-ci est renouvelable.
3. Conformément au paragraphe 37 (4) de la *Loi sur le CSAP*, l'élection à la présidence et à la vice-présidence est la seule décision prise par scrutin secret par les conseillers et conseillères lors des réunions du Conseil.
4. Les nominations à la présidence sont reçues par la direction générale par scrutin secret, c'est-à-dire que chaque membre du Conseil remet un billet anonyme sur lequel il aura inscrit le nom du candidat ou de la candidate de son choix.
5. Les personnes mises en candidature doivent accepter la candidature avant qu'on ne passe à l'élection.
6. Chaque personne qui accepte sa nomination à la présidence devra faire un bref exposé oral de trois (3) minutes donnant les raisons qui la motivent à accéder à la présidence.
7. Une fois les discours terminés, la direction générale passe au vote par scrutin secret.
8. Le candidat ou la candidate ayant reçu la majorité des votes est déclaré-e élu-e.
9. Si plus de deux conseillers/conseillères sont mis-e-s en candidature et qu'aucun d'eux ne recueille la majorité des votes au premier tour de scrutin, le/la candidat-e réunissant le moins de votes est éliminé-e de l'élection et les conseillers/conseillères passent à un second tour du scrutin. Ce processus se poursuivra jusqu'à ce qu'un conseiller ou une conseillère reçoive la majorité des votes ou jusqu'à ce que survienne une égalité entre deux membres.
10. En cas d'égalité dans un quelconque tour de scrutin, le Conseil procède à un vote entre les candidat-e-s qui sont à égalité. Si l'égalité persiste, la direction générale doit aviser le Gouverneur en conseil.
11. Une fois que la présidence est élue (ou nommée par le Gouverneur en conseil), on reprend la procédure définie aux points 4 à 9 pour l'élection à la vice-présidence.
12. S'il y a égalité à un des tours de scrutin, le Conseil procède à un vote entre les candidat-e-s qui sont à égalité. Si l'égalité persiste, on procédera à un tirage au sort et la personne dont le nom est tiré par la direction générale accédera à la vice-présidence.

## COMPOSITION PROPOSÉE DES COMITÉS 2024-2025

### PRÉAMBULE

13 des 13 membres ont répondu au sondage d'identification des préférences des comités du Conseil. L'exercice de proposition de la composition des comités 2024-2025 n'était pas facile cette année. Ce n'était malheureusement pas possible de donner le premier choix à chaque membre; cependant, 12 des 13 membres ont soit obtenus leur premier ou deuxième choix entre les comités principaux (**Politiques | Éducation | Finances**) et 1 membre a obtenu son troisième choix (il fut contacté déjà).

À noter que si un membre n'a pas obtenu son premier choix pour les 3 comités principaux, ce membre a automatiquement reçu son premier choix pour les autres comités du Conseil.

Un rappel que nous nous efforçons d'avoir une représentativité des 3 régions sur chacun des comités du Conseil. Les 3 régions du CSAP sont : le nord-est (4 membres), le centre (5 membres), et le sud-ouest (4 membres).

### COMITÉS PERMANENTS

<b>POLITIQUES</b>
Denise Babin
Andrea Burke-Saulnier
Clermont Charland
Katherine Howlett
Diane Racette

<b>AUDIT</b>	1 membre par région
Denise Babin	
Clermont Charland	
Katherine Howlett	

<b>ÉDUCATION</b>
Jeff Arsenaull
Francine Clément-Fraser
Michel Comeau
Jessica Hinton

<b>ÉVALUATION DG</b>	1 membre par région
Andrea Burke-Saulnier	
Philippe Haché	
Hélène Lavigne	

<b>FINANCES</b>
Clyde deViller
Philippe Haché
Hélène Lavigne
Blair Samson

**NB - La présidence est membre ex-officio des comités du Conseil (pol. 211)\***

\*Dans le cas où la présidence changeait, la présidence sortante remplacera la nouvelle présidence sur les comités qui lui étaient assignés.

## COMITÉS AD-HOC

<b>AUTOÉVALUATION</b>	1 membre par région
Jeff Arsenaull Clyde deViller Philippe Haché	

<b>NÉGOCIATION</b>	1 membre par région
Michel Comeau Jessica Hinton Blair Samson	

<b>NOMINATION</b>	1 membre par région
Francine Clément-Fraser Clyde deViller Hélène Lavigne	

<b>SUSPENSION</b>	rotation automatique
<b>Région nord-est</b>	
Clermont Charland Francine Clément-Fraser Blair Samson	
Substitut : Philippe Haché	

<b>SURTAXE</b>	2 membres d'Halifax
Jeff Arsenaull Katherine Howlett	

<b>Région centre</b>	
Jeff Arsenaull Jessica Hinton Katherine Howlett	
Substitut : Diane Racette	

<b>PRIX RECONNAISSANCE DU CSAP*</b>
Francine Clément-Fraser Denise Babin Hélène Lavigne

<b>Région sud-ouest</b>	
Denise Babin Andrea Burke-Saulnier Michel Comeau	
Substitut : Clyde deViller	

\*Afin d'assurer qu'un comité ne soit pas composé de la majorité des membres du Conseil, nous proposons une composition de 1 membre par région, contrairement à la pratique au préalable de 2 membres par région (+ présidence).

### **NB - La présidence est membre ex-officio des comités du Conseil (pol. 211)\***

\*Dans le cas où la présidence changeait, la présidence sortante remplacera la nouvelle présidence sur les comités qui lui étaient assignés.

## COMPOSITION PROPOSÉE DES COMITÉS PAR MEMBRE

### **Jeff Arsenault**

éducation  
autoévaluation  
Suspension  
Surtaxe

### **Michel Comeau**

éducation  
négociation  
Suspension

### **Katherine Howlett**

politiques  
audit  
Suspension  
Surtaxe

### **Denise Babin**

politiques  
audit  
Prix reconnaissance  
Suspension

### **Clyde deViller**

finances  
nomination  
autoévaluation  
Sub : Suspension

### **Hélène Lavigne**

finances  
évaluation du DG  
nomination  
Prix reconnaissance

### **Andrea Burke-Saulnier**

politiques  
évaluation du DG  
Suspension

### **Philippe Haché**

finances  
évaluation du DG  
autoévaluation  
Sub : Suspension

### **Diane Racette**

politiques  
Sub : Suspension

### **Clermont Charland**

politiques  
audit  
Suspension

### **Jessica Hinton**

éducation  
négociations  
Suspension

### **Blair Samson**

finances  
négociation  
Suspension

### **Francine Clément-Fraser**

éducation  
nomination  
Prix reconnaissance  
Suspension